



Sections Haute Loire

RETRAITES PAS UN TRIMESTRE DE PLUS ! PAS UN EURO DE MOINS !

Les sections syndicales FO- DGFIP 43, SOLIDAIRES 43, CGT FIP 43 attirent l'attention des personnels de la DDFIP de la Haute Loire sur l'extrême gravité du projet gouvernemental sur les retraites de l'ensemble des salariés, et notamment celles des fonctionnaires, tel qu'il ressort du rapport rendu par Mme Yannick Moreau.

Allongement de la durée de cotisation jusqu'à 44 annuités, calcul du droit à pension basé sur les 10 dernières années et non les 6 derniers mois pour les fonctionnaires constituent quelques une des mesures préconisées pour réduire les retraites de tous les salariés et casser le statut des fonctionnaires.

Dans ce domaine comme dans les autres, le gouvernement, à la suite de ses prédécesseurs, a décidé d'imposer une politique d'austérité en France comparable à celle que subissent les salariés d'autres pays d'Europe, conformément aux exigences de la Troïka.

Pour tenter d'y parvenir, il tente de semer la division entre les fonctionnaires et les salariés du privé. Les sections syndicales de la DDFIP 43 tiennent à rappeler les points suivants :

- A niveau de qualification égale, les salaires des fonctionnaires sont en moyenne nettement inférieurs à ceux du secteur privé ;
- Les traitements indiciaires des fonctionnaires sont bloqués depuis 4 ans et pour une durée indéterminée ;
- Le revenu de remplacement servi aux retraités relevant du régime général est, en l'état actuel, pratiquement équivalent à celui dont dispose les retraités de la fonction publique, selon un rapport du très officiel Comité d'Orientation des Retraites.

Les sections syndicales FO- DGFIP 43, SOLIDAIRES 43, CGT FIP 43 souscrivent totalement à la déclaration des 6 fédérations des fonctionnaires (CGT, FO, FSU, Solidaires, CFTC et CGC) publiée le 3 juin :

« En s'inscrivant dans les politiques d'austérité qui visent à réduire toujours plus la dépense publique, la politique gouvernementale hypothèque toute amélioration du fonctionnement de la Fonction publique, mais aussi celles des rémunérations, pourtant indispensables à la relance de l'économie et de l'emploi. La Fonction Publique est un acteur économique et constitue une richesse pour le pays.

Alors qu'à la prochaine conférence sociale va s'ouvrir un nouveau débat sur les retraites, les organisations syndicales CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, CFTC et CGC tiennent à réaffirmer leur volonté de préservation du système de retraite par répartition pour tous les salariés. De même, elles rappellent leur attachement au Code des pensions civiles et militaires et elles n'accepteront aucun nouveau recul (maintien du calcul des pensions sur l'indice détenu 6 mois avant le départ, durée de cotisation et report de l'âge de départ...). En outre, il est urgent de corriger les baisses des pensions et les inégalités produites par les précédentes lois.

Enfin, elles soulignent de nouveau la nécessité d'en finir avec les suppressions d'emplois dans de nombreux secteurs de la Fonction publique, conséquences de la RGPP (révision générale des politiques publiques), d'HPST (Loi Hôpital, Patients, Santé, et territoires), RCT (Réforme des Collectivités Territoriales), et dont le projet de loi d'Acte III et la MAP sont aujourd'hui la continuité. »

De ce point de vue, les organisations syndicales de la DDFIP 43 vous alertent également sur la gravité des mesures contenues dans la démarche stratégique, déclinaison dans notre administration de la MAP, elle-même 1^{er} acte de l'Acte III de la Décentralisation.

Face aux dangers qui menacent à la fois nos statuts, notre droit à une retraite décente et l'existence même de l'administration républicaine des Finances Publiques, les sections syndicales FO- DGFIP 43, SOLIDAIRES 43, CGT FIP 43 considèrent que la seule solution pour bloquer le déferlement de toutes ces contre-réformes réside dans la grève de tous les salariés sur la base de leurs revendications communes:

- **Pas un trimestre de plus, pas un euro de moins**
- **Maintien du calcul des Pensions sur l'indice détenu 6 mois avant le départ**
- **Maintien du Statut Général des Fonctionnaires et de nos statuts particuliers**
- **Arrêt de la démarche stratégique**
- **Maintien de l'intégralité des missions exercées par la DGFIP**
- **Arrêt des réorganisations et des restructurations**
- **Maintien de l'ensemble du réseau de proximité, trésoreries, SIP, SIE, contrôle fiscal, soutenu et dirigé par des directions départementales conservant toutes leurs prérogatives.**